

## Éco-mobilier publie son 1<sup>er</sup> guide dédié à l'éco-conception du mobilier en vue du recyclage

Paris – Le 14 décembre 2016 – L'éco-organisme agréé par l'Etat pour la collecte et le recyclage des meubles usagés et de la literie publie un ouvrage de sensibilisation qui a pour objectif de renforcer la place de l'économie circulaire dans les démarches d'éco-conception des fabricants et des distributeurs de la filière mobilier.

Ce guide a été élaboré avec et pour l'ensemble des acteurs de la filière, depuis les fabricants et distributeurs de mobilier jusqu'aux professionnels du recyclage. Il décrit, sous forme de fiches synthétiques, les principaux enjeux en fin de vie des grandes familles de mobilier et des matériaux qui les composent. Son objectif est de faciliter l'intégration de ces aspects dans les démarches d'éco-conception de nos adhérents.

### L'éco-conception et l'économie circulaire au service de l'innovation

L'éco-conception vise à améliorer, de façon continue, la qualité écologique des produits sur l'ensemble de leur cycle de vie. L'économie circulaire quant à elle vise à promouvoir une utilisation toujours plus efficace des ressources naturelles. Elle s'appuie sur le développement de synergies industrielles territoriales, génératrices d'emplois et d'innovations. Ces deux concepts sont très complémentaires et s'intègrent naturellement dans la stratégie de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

*« L'éco-conception est une opportunité d'innovation qui doit être intégrée dans une démarche globale. Il ne s'agit pas de remplacer une matière par une autre mais de concevoir un produit dans son ensemble, sans omettre son devenir dès lors qu'il sera devenu un déchet. »* souligne Cécile des Abbayes, Directrice Etudes, Systèmes et Optimisation d'Éco-mobilier.

### Faire prendre conscience des enjeux liés à la fin de vie des produits dans les démarches d'éco-conception

Grâce au guide, les adhérents de la filière ainsi que l'ensemble des professionnels du recyclage ont désormais les clefs pour identifier les pistes d'amélioration et orienter leurs politiques de recherche et de développement afin de développer de nouveaux débouchés aux matières recyclées.

Ces informations étaient jusqu'ici souvent dispersées entre les fabricants, les distributeurs et les professionnels du recyclage et de la valorisation. Elles ont été consolidées et regroupées, grâce au rôle central que joue Eco-mobilier, au cœur de la filière.

*« Au-delà de l'identification des contraintes techniques, les pistes de réflexion proposées dans ce guide ont également pour vocation de mettre en avant les nombreuses opportunités d'innovation et de différenciation de l'ensemble des acteurs de la filière »* précise Dominique Mignon, Directrice générale d'Éco-mobilier.

Éco-mobilier a été créé en 2011 par 12 distributeurs et 12 fabricants français. Éco-organisme à but non lucratif, dédié à la collecte et au recyclage des déchets d'éléments d'ameublement, Éco-mobilier a été agréé par le Ministère de l'Écologie le 26 décembre 2012. Pour remplir cette mission, l'éco-participation est appliquée à l'achat de meubles neufs depuis le 1er mai 2013.

*Éco-mobilier en chiffres (à fin 2015) : plus de 6 200 adhérents / plus de 2 000 points de collecte en déchèteries publiques, sur les plateformes de l'économie sociale et solidaire et avec les distributeurs ou professionnels volontaires / 250 000 tonnes collectées, valorisées à 86%, dont 55% de recyclage.*